Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Servitude pietonne largeur /acte notarie imprecis

Par leika

Bonjour,
j ai acquis décembre 2018 un logement en RDC avec jardin a jouissance exclusive, en copropriété avec 2 bâtiments (l'immeuble ou je réside et une maisonnette), mon jardin est grévé d'une servitude de passage pour desservir cette maisonnette depuis le hall d'entree jusqu'au fond ma parcelle.
Sur l'acte de vente il n'est pas précisé que c'est une servitude Piétonne,ni le métrage en largeur à laisser sur les 15metres de longueur de servitude, il n'y a pas non plus eu de plan fait à la creation de cette servitude, en 2011.

Je souhaite mettre une barrière, quel espace dois-je laisser ?
Je souhaite me protéger de la vue de mon voisin et y mettre une barriere, ais-je droit ?

Merci!